

TRANSFORMATION DE LA FORET DE OUAGADOUGOU EN PARC URBAIN ET DE LOISIRS

1. BONNE PRATIQUE

- *Transformation de la forêt de Ouagadougou en parc urbain et de loisirs (Bangr Weoogo, la « Forêt du Savoir »)*
- ✓ **Besoin identifié/problème confronté** : Dégradation de la forêt, problèmes d'insécurité et d'insalubrité.
- ✓ **Objectifs**: Résoudre les problèmes d'insécurité et de salubrité aux abords de la forêt et permettre la réappropriation de ce lieu considéré comme sacré par la population.
- ✓ **Contexte** : Décentralisation et acquisition de nouvelles compétences par les autorités locales.
- ✓ **Acteurs** : Etat du Burkina Faso, Commune de Ouagadougou, Direction du parc urbain.
- ✓ **Dates de la mise en place** : Aménagement 1997-2001, rétrocession et ouverture du parc au public depuis 2001.

2. DEROULEMENT DU PROJET

Phase 1 : Conception du projet	
Origine	C'est l'Etat du Burkina Faso et le maire de Ouagadougou qui ont identifié le problème et décidé d'y mettre un terme par l'aménagement de la forêt en parc urbain.
Descriptif	<p>La forêt considérée comme un espace sacré s'était progressivement dégradée au fil des dernières décennies et posait des problèmes d'insécurité et de salubrité.</p> <p>En 1997 l'Etat du Burkina Faso et la Commune de Ouagadougou ont décidé de permettre la réappropriation de la forêt par les habitants en la transformant en parc urbain et de loisirs. La transformation entreprise entre 1997 et 2001 a été menée par le Ministère de l'Environnement et de l'Eau et par la Commune de Ouagadougou. La rétrocession du parc à la Commune s'est opérée à l'issue des travaux, en 2001 : c'est la commune qui a opéré la réouverture du parc au public et assure depuis sa gestion pleine et entière.</p>
Financement	Le parc dispose depuis la rétrocession d'un budget propre. Les recettes sont constituées par une subvention de la Commune de Ouagadougou (250 millions de Francs CFA soit un peu plus de 380 000 euros) et par des recettes propres (droits d'entrée au parc : 20 millions de Francs CFA soit environ 30 500 euros).
Phase 2 : Mise en œuvre du projet (2010-2013)	
Etapas de la mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1) Consultation des chefs traditionnels, des riverains et des habitants : avant de prendre les décisions relatives à l'aménagement du parc, le directeur et les services de la commune ont consulté les chefs traditionnels, les riverains et les habitants afin d'obtenir leur soutien au projet, et de prendre en compte leurs attentes. 2) Réaménagement de la forêt : les travaux menés entre 1997 et 2001 ont permis de transformer la forêt en parc urbain équipé d'un musée, d'une bibliothèque, d'aires de jeux pour les enfants, d'un parc zoologique, d'un jardin botanique, et de terrains de sports. Membre du comité de suivi, la Commune de Ouagadougou a participé tout au long de cette phase aux prises de décision concernant l'aménagement. 3) Rétrocession à la Municipalité de Ouagadougou en 2001 : afin de permettre la transition et l'acquisition de l'expertise nécessaire, la Commune de Ouagadougou a bénéficié d'une tutelle technique du Ministère de l'Environnement, en particulier par la mise à disposition d'une dizaine d'agents des Eaux et Forêts. La Commune de Ouagadougou a également contribué à la formation des nouveaux personnels en mettant à disposition des techniciens municipaux. 4) Ouverture du parc au public : le Conseil Municipal a souhaité ouvrir le parc au public dès la rétrocession. Afin d'assurer qu'il ne redeviendrait pas un espace d'insécurité, il a été décidé d'en faire payer l'entrée. Les droits d'entrée ont cependant été fixés à un

	<p>niveau très bas (symbolique).</p> <p>5) Mise en place de partenariats : la direction du parc a mené une politique active de partenariats (Parcs du Piémont, le parc de la Tête d'Or à Lyon, Parc du Vercors ou Musée d'Histoire Naturelle de Grenoble) afin de renforcer ses capacités de gestion et d'entretien des espaces naturels par des échanges d'expertise.</p>
Acteurs, compétences, et ressources mobilisées	<p>Mise en place de la Direction du parc, du Comité de Gestion, et du Conseil Scientifique et Technique : La Direction du parc est une direction rattachée à la Commune de Ouagadougou. Le Comité de Gestion est composé d'élus locaux et de représentants du personnel du parc. Le Conseil Scientifique et Technique est une instance consultative composée de personnalités dans les domaines des Sciences Naturelles, de la Nature, de l'Education.</p> <p>Entretien du parc : Dans les premiers temps de la rétrocession, un appui technique a été fourni par le Ministère de l'Environnement, avec mise à disposition d'une dizaine de gardes verts. Le parc a également procédé à ses propres recrutements. Aujourd'hui il emploie 132 « gardes verts », chargés, d'entretenir le parc, d'en assurer la sécurité, etc.</p> <p>Gestion financière du parc : Le Conseil Municipal de Ouagadougou a décidé dès la rétrocession d'ouvrir le parc au public, et de fixer un droit d'entrée minimal (100 francs CFA adulte, 50 francs CFA enfant). Cette recette représente 10% des recettes budgétaires du parc. Le reste du financement est assuré par une subvention de la Municipalité.</p>
Difficultés rencontrées, réponses apportées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés financières : le budget du parc est très majoritairement consacré à la rémunération des salariés du parc. La marge de manœuvre budgétaire pour mener de nouveaux investissements est très faible.
Phase 3 : Suivi du projet	
Evaluation	La fréquentation a augmenté régulièrement depuis l'ouverture du parc au public : 7000 visiteurs annuels en 2001, 32 000 en 2002, 64 000 en 2003... Aujourd'hui les visiteurs seraient près de 250 000 par an, témoignant d'une bonne appropriation du parc par les habitants d'Ouagadougou et de la région.

3. GOUVERNANCE DU PROJET

Rôle des différents acteurs institutionnels

Phase 1 : Réaménagement du parc	Pilote	Finance	Met en oeuvre	Phase 2 : Rétrocession et ouverture au public	Pilote	Finance	Met en oeuvre
Ministère de l'Environnement	xx	xx	xxx	Commune de Ouagadougou	x	xx	x
Commune de Ouagadougou	x	x		Direction du parc	xx	x	xx

4. CONTACTS

- **Mustapha SARR**, Directeur du parc urbain Bängr-Weoogo, +226 70 18 10 30